

Réunion du 10 mai 2014

Présents : Sylvain BONNOT, Jean Paul DELORET, DRAGAN Rémi, FEVRE Jacky, SIMAGEOT Michèle, ROCHE Stéphanie, DALMASSO Richard, CHOMET Pierre, BALDERANIS Dominique, GUEYDAN Annette, HATTON Agnès

Absent : ASTIER Jean Sébastien

Tour de table : permet de repérer des compétences diverses dans les domaines de la compta, gestion ou de participations antérieures à des conseils municipaux, branche finances.

Différents axes de travail souhaités :

- mettre en place un document présentant les budgets de façon compréhensible par tous
- revoir la participation des habitants dans le cadre de la PAC et de la Taxe d'Aménagement qui a remplacé la Taxe Locale d'Équipement

Des informations :

Commission des impôts indirects Il faut nommer des membres, cette commission se réunit environ une fois par an.

Elle a pour objet de vérifier le classement des habitations dans la tranche fiscale requise ; cela impacte le calcul des impôts locaux ;

La valeur locative d'un bien est définie dans l'absolu et fonction du confort

Tous les membres de la commission acceptent d'être proposés pour intégrer cette commission des impôts directs

Les participants demandent l'envoi des documents suivants :

Statuts de l'Intercommunalité, les engagements de la commune en cours, les statistiques au niveau de l'endettement, le taux d'imposition communal, le budget voté, donner un doc permettant de situer les grandes lignes

....

Un rôle pour la commission :

- Distinguer le contrôle et la prospective : le contrôle est le rôle du secrétaire général et ne doit pas être notre obsession.

Rappel du rôle du trésorier public qui a une fonction de conseil et de contrôle

- Rôle limité en début de mandature puisque le budget voté a été élaboré par l'équipe sortante

- Rôle de la dimension politique et de la prospective stopper des rumeurs en donnant les infos
Donner de la rigueur, donner des propositions à partir des demandes des autres commissions
- Commencer à construire des budgets en récupérant les demandes
- Organiser la commission des appels d'offres

Un engagement moral :

Obligation de réserve tant que les projets n'ont pas abouti pour ne pas risquer de faire capoter des projets